



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 14 Avril 2025**

DCA-20250414-03

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 14 h 30, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Patricia CASSAGNE, Maire de Lue, 2^e Vice-présidente
Rose-Marie ABRAHAM, Maire-adjointe de Morcenx
Gérard MOREAU, Maire de Sabres, Membre du bureau
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 3^e Vice-président
Hélène COUSSEAU, Maire de Lesperon
Christian DUCOS, Maire de Souprosse
Eva BELIN, Maire d'Ondres
Odile LACOUTURE, Maire de Grenade-sur-l'Adour, 4^e Vice-présidente

Représentants des établissements publics affiliés :

Frédérique CHARPENEL, Vice-présidente CC MACS

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Hervé BOUYRIE, Maire de Messanges, 1^{er} Vice-président
Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan
Philippe SAËS, Maire de Saint-Martin-d'Oney
Hikmat CHAHINE, Maire de Tercis-les-Bains
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Philippe LATRY, Président CC Landes d'Armagnac

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien PARIS, Conseiller départemental
Hicham LAMSIKA, Ville de Mont-de-Marsan
Marie-Pierre GAZO, Vice-présidente CCAS MDM

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Julien BAZUS, Maire de Saint-Paul-lès-Dax a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM,

Représentants des établissements publics affiliés :

Pascale REQUENNA, Présidente CC Chalosse Tursan, a donné pouvoir à Marie-Françoise NADAU,

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Henri BEDAT, Conseiller départemental, a donné pouvoir à Gérard MOREAU,
Julien DUBOIS, Maire de Dax, a donné pouvoir à Joël BONNET,

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la séance en date du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DCA-20250414-03

Objet : Affectation des résultats de l'année 2024.

Nomenclature Actes :

7.1- décisions budgétaire

Note de synthèse et délibération :

Après avoir voté le compte administratif 2024, il est proposé d'affecter au budget primitif 2025 le résultat, comme suit :

A/ Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024

Résultat de l'exercice 2024 :	149 832.11 €
Excédents antérieurs reportés :	4 265 827.30 €
Excédent cumulé 2024 :	4 415 659.41 €

B/ Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024 :	- 134 807.93 €
Restes à réaliser 2023 :	0.00 €
Déficit de l'exercice antérieur	- 259 061.15 €
Restes à réaliser 2024 :	- 77 724.94 €
Besoin de financement :	471 594.02 €

C/ Affectation du résultat de fonctionnement 2024

1/ Résultat d'exploitation au 31/12/2024	4 415 659.41 €
2/ Affectation complémentaire en réserve (1068)	3 169 594.02 €
3/ Report en section de fonctionnement (002)	1 246 065.39 €
4/ Résultat d'investissement reporté (001)	0.00 €

*Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,*

Vu la délibération DCA20250414-02 relative à l'approbation du compte administratif 2024,
Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice antérieur au budget prévisionnel 2025,

Décide d'affecter au budget primitif 2025 le résultat tel qu'exposé ci-dessus.

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 15 avril 2025.

Jeanne Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

